

INDEX EGALITE FEMMES HOMMES 2021

Nous avons le plaisir de vous communiquer le détail de l'index égalité femmes/hommes de l'hôtel Le Meurice répondant au décret n°2019-15 du 8 janvier 2020.

NOTRE INDEX EST DE 92 / 100

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1_ Ecart de rémunération (en %)	1	1,2	38	40	40
2_ Ecarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	4,8	20	20	20
3_ Ecarts de promotions (en points de %)	1	1	15	15	15
4_ Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5_ Nombre de salariés du sexe sous-représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			78		85
INDEX (sur 100 points)			92		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

Précisions méthodologiques :

L'hôtel s'est référé sur l'année 2021, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'effectif de l'entreprise a été renseigné par catégories socio professionnelle suivantes : employé, agent de maîtrise et cadres.

Les caractéristiques individuelles (âge, catégorie de poste) sont appréciées au dernier jour de la période de référence ou au dernier jour de présence du salarié dans l'entreprise.

Conformément au décret, ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'index :

Les apprentis, les contrats de professionnalisation.

Les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, dont les intérimaires le cas échéant.

Les salariés dont le contrat est suspendu plus de 6 mois au cours de la période de référence (maladie, congé sans solde, parental, etc.) ou partis avant le 30 juin 2020.

Les salariés placés en activité partielle ne sont pas pris en compte pour les périodes où ils n'étaient pas en activité, le salaire maintenu (100% du net) pendant cette période a été déduit pour plus de cohérence.

Vous trouverez le détail des calcul dans les pages suivantes.